

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01204

Numéro SIREN : 384 748 836

Nom ou dénomination : AUDITS ET PARTENAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/009280

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/009280**
n°de gestion : **2001B01204**
n°SIREN : **384 748 836 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 31/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AUDITS ET PARTENAIRES - Société par actions simplifiée
65 boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1530518

Désignation de l'entreprise : SAS AUDITS ET PARTENAIRES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 65 B Boulevard des Alpes 38240 MEYLAN		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 3 8 4 7 4 8 8 3 6 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N, clos le, 31122019	N-1 31122018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
		AC	AD
		CE	CF
		CG	CH
		CI	CJ
		CK	CL
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AM	AN
		AO	AP
		AQ	AR
		AS	AT
		AU	AV
		AW	AX
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	AY	AZ
		BA	BB
BC		BD	
BE		BF	
BG		BH	
BI		BJ	
TOTAL (II)		BK	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
	CREANCES	BT	BU
		BV	BW
		BX	BY
	DIVERS	BZ	CA
		CB	CC
		CD	CE
Comptes de régularisation	CF	CG	
	CH	CI	
	CJ	CK	
	CW		
	CM		
	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	CO
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le
31 JAN. 2020
N° 9280

Désignation de l'entreprise SAS AUDITS ET PARTENAIRES		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :633 612.....)	DA	633 612	633 612
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	63 620	63 620
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	3 865	3 865
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	47 161	87 161
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 145	31 423
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	782 403	819 682
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 422	14 816
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	74 566	2 592
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	326 125	494 609
	Dettes fiscales et sociales	DY	384 403	347 318
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	4 495	16 733	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	221 277	257 263
TOTAL (IV)	EC	1 021 288	1 133 331	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 803 691	1 953 013	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 015 269	1 123 109	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	200	428	

Désignation de l'entreprise : SAS AUDITS ET PARTENAIRES		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	2 327 837	FH		FI	2 327 837	2 190 937	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 327 837	FK		FL	2 327 837	2 190 937	
	Production stockée *					FM	23 246	(7 119)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	64 943	109 811	
	Autres produits (1) (11)					FQ	608	687	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 416 634	2 294 316
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 068 080	1 138 797	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	43 812	29 121	
	Salaires et traitements *					FY	802 912	676 745	
	Charges sociales (10)					FZ	347 385	292 982	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	12 767	12 975
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	61 445	58 461
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	31 714	57 042	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 368 116	2 266 122
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	48 519	28 193	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	39	33	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	39	33	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	111	84	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	111	84	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(72)	(51)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	48 447	28 143	

Désignation de l'entreprise SAS AUDITS ET PARTENAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	7 083
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 083
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 678
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 678
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 405
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	14 302 1 125
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 416 673 2 301 432
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 382 529 2 270 009
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	34 145 31 423
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 307 4 993
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2019.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2019.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC n°2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Règles et Méthodes Comptables

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 17 374 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2019
- Taux d'actualisation : 2 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TG 05

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

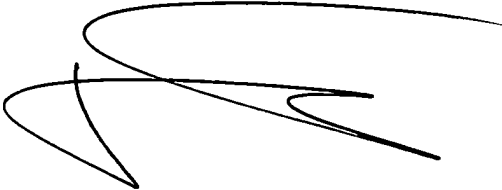
Régime de Groupe

Depuis le 01/01/2019, la SAS AUDITS ET PARTENAIRES fait partie d'un groupe intégré fiscalement. La société mère, SARL EXIGO se constitue seul redevable de l'impôt sur les sociétés.

AUDITS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 633 612 €
Siège social : 65 Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN
384 748 836 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2019

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

AUDITS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 633 612 €
Siège social : 65 Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN
384 748 836 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUILLET 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 144,59 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes30 000,00 euros

Le solde, en intégralité à la réserve facultative 4 144,59 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

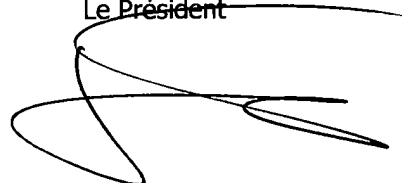
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

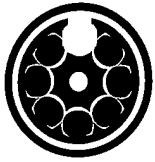
Exercice clos le 31 décembre 2016 :
90 000,00 euros, soit 32,39 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
40 000,00 euros, soit 14,39 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
71 423,00 euros, soit 25,70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 423,00 euros

Certifié conforme
Le Président





ROLAND WOINET
Commissaire Aux Comptes

**EXEMPLAIRE
GREFFE**

AUDITS ET PARTENAIRES, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE DE GRENOBLE

04 76 91 05 22

fax 04 76 93 24 23

roland_woinet@villardwoinet.com

160, rue de l'Industrie

Z.A. Le Plan - 38140 Renage

Roland WOINET
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de GRENOBLE

35, rue de l'industrie
ZA Le Plan
38 140 RENAGE

AUDITS ET PARTENAIRES, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés de la société SAS AUDITS ET PARTENAIRES,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AUDITS ET PARTENAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui m'est applicable, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques des documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

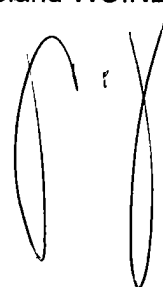
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 30 juin 2020
A Renage

Le Commissaire aux Comptes

Roland WOINET



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 523	12 523		
	Fonds commercial (1)	467 361		467 361	467 361
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	521	521		62
	Autres immobilisations corporelles	82 379	61 207	21 171	33 877
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	83 674		83 674	83 674	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 983		4 983	4 983	
TOTAL (II)		651 441	74 252	577 190	589 957
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	28 116		28 116	4 870
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	1 188 982	131 458	1 057 524	1 052 447	
Autres créances	64 920		64 920	114 176	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	74 591		74 591	167 250	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 351		1 351	24 313
	TOTAL (III)	1 357 960	131 458	1 226 501	1 363 056
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 009 401	205 710	1 803 691	1 953 013

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 983

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	633 612	633 612
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	63 620	63 620
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	3 865	3 865
	Autres réserves	47 161	87 161
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	34 145	31 423	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		782 403	819 682
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 422	14 816
	Emprunts et dettes financières divers	74 566	2 592
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 125	494 609
	Dettes fiscales et sociales	384 403	347 318
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 495	16 733	
Produits constatés d'avance (1)		221 277	257 263
Total des dettes		1 021 288	1 133 331
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 803 691	1 953 013
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		34 144,59	31 423,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 015 269	1 123 109
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		200	428

Compte de Résultat

		31/12/2019		31/12/2018	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 327 837	100,00	2 190 937	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	2 327 837	100,00	2 190 937	100,00
	Production stockée	23 246	1,00	(7 119)	-0,32
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	64 943	2,79	109 811	5,01
	Autres produits	608	0,03	687	0,03
	Total des produits d'exploitation	2 416 634	103,81	2 294 316	104,72
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	1 068 080	45,88	1 138 797	51,98
	Impôts, taxes et versements assimilés	43 812	1,88	29 121	1,33
	Salaires et traitements	802 912	34,49	676 745	30,89
	Charges sociales du personnel	347 385	14,92	292 982	13,37
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	74 212	3,19	71 435	3,26
	Autres charges	31 714	1,36	57 042	2,60
	Total des charges d'exploitation	2 368 116	101,73	2 266 122	103,43
	RESULTAT D'EXPLOITATION	48 519	2,08	28 193	1,29
PRODUITS FINANCIERS	Opér. comm.				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	39		33	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	39		33	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	111		84	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	111		84	
	RESULTAT FINANCIER	(72)		(51)	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	48 447	2,08	28 143	1,28
	Total des produits exceptionnels			7 083	0,32
	Total des charges exceptionnelles			2 678	0,12
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			4 405	0,20
	PARTICIPATION DES SALAIRES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	14 302	0,61	1 125	0,05
	TOTAL DES PRODUITS	2 416 673	103,82	2 301 432	105,04
	TOTAL DES CHARGES	2 382 529	102,35	2 270 009	103,61
	RESULTAT DE L'EXERCICE	34 145	1,47	31 423	1,43

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2019.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2019.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC n°2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Règles et Méthodes Comptables

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 17 374 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2019
- Taux d'actualisation : 2 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TG 05

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Régime de Groupe

Depuis le 01/01/2019, la SAS AUDITS ET PARTENAIRES fait partie d'un groupe intégré fiscalement. La société mère, SARL EXIGO se constitue seul redevable de l'impôt sur les sociétés.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	479 885					479 885
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	479 885					479 885
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	1 204				683	521
Instal., agencement, aménagement divers	27 727					27 727
Matériel de transport	24 990					24 990
Matériel de bureau, mobilier	29 662					29 662
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 583				683	82 900
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	83 674					83 674
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	4 983					4 983
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	88 657					88 657
TOTAL	652 125				683	651 441

Le poste autres immobilisations incorporelles est constitué:

- du fonds de commerce pour un montant de 467 362€ et des autres immobilisations incorporelles pour un montant de 12523€.

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	12 523			12 523
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 523			12 523
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 142	62	683	521
Autres Instal., agencement, aménagement divers	21 181	3 017		24 197
Matériel de transport	4 356	6 248		10 603
Matériel de bureau, mobilier	22 966	3 441		26 406
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 644	12 767	683	61 728
TOTAL	62 167	12 767	683	74 252

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 983	4 983	
	Clients douteux ou litigieux	94 709	94 709	
	Autres créances clients	1 094 273	1 094 273	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 123	51 123	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	13 797	13 797	
	Charges constatées d'avances	1 351	1 351	
TOTAL DES CREANCES		1 260 235	1 260 235	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	200	200		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	10 222	4 203	6 019	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	2 592	2 592		
	Fournisseurs et comptes rattachés	326 125	326 125		
	Personnel et comptes rattachés	70 748	70 748		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 570	95 570		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	199 550	199 550		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	18 534	18 534		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	71 974	71 974		
	Autres dettes	4 495	4 495		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	221 277	221 277			
TOTAL DES DETTES		1 021 288	1 015 269	6 019	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		4 165			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

		31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 779,00	228,0000	633 612,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 779,00	228,0000	633 612,00

--	--

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations } <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	131 650	61 445	61 636	131 458
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	131 650	61 445	61 636	131 458
TOTAL GENERAL		131 650	61 445	61 636	131 458
Dont dotations et reprises } <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			61 445	61 636	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--	--

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		487 908
Autres créances clients		487 908
<i>CLIENTS FACT.A ETABLIR</i>	<i>12 227</i>	
<i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR GR</i>	<i>475 681</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		325 866
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		200
<i>BANQUES INTERETS COURUS</i>	<i>200</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		208 616
<i>FACT FOURNISSEURS NP</i>	<i>130 510</i>	
<i>FOURNISSEURS FACT NON PARV.GR</i>	<i>78 106</i>	
Dettes fiscales et sociales		113 693
<i>PROVISIONS CONGES A PAYER</i>	<i>57 378</i>	
<i>CAP AUTRES REMUNERATIONS</i>	<i>13 370</i>	
<i>CAP CHARGES S/CP</i>	<i>24 099</i>	
<i>CAP CHARGES S/AUTRES REM</i>	<i>5 250</i>	
<i>ETATS CHARGES FISC PROV C PAYE</i>	<i>1 721</i>	
<i>ETATS TAXES A PAYER</i>	<i>11 875</i>	
Autres dettes		3 357
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	<i>3 357</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1 351	221 277
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		1 351	221 277

--	--

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/12/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE		17 374	
		17 374	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		17 374	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

--	--	--	--